

ABONNEMENT

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 19
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 NOVEMBRE

LA CRISE

On assurait hier dans les couloirs que M. Grévy n'a pas offert à M. Ferry ni à M. Raynal la mission de former un cabinet.

MM. Ferry et Raynal auraient examiné avec M. Grévy les moyens transactionnels de résoudre la situation; aucun de ceux qui ont été proposés n'aurait paru répondre complètement aux exigences actuelles.

Le résultat de l'entretien ne permet donc pas de prévoir la dénouement qui prévaut.

On affirme de plus en plus que M. Grévy ne songe qu'à une chose en provoquant toutes ces entrevues: gagner le plus de temps possible et de reculer tout au moins sa démission jusqu'au moment où une ordonnance de non-lieu aurait été rendue en faveur de son gendre.

Hier matin, M. Grévy a eu une conférence avec MM. Ferry et Raynal. Les deux anciens ministres ont déclaré que la démission du Président leur paraissait nécessaire.

M. Grévy a répondu qu'il n'obéirait ni aux sommations de la presse, ni aux injonctions de quelques personnalités.

Dans l'après-midi, M. Henry Maret a été appelée à l'Elysée; il a parlé comme les précédents.

Le Président de la République a fait prier MM. Devès et Jules Ferry de revenir dans la soirée conférer avec lui.

Aujourd'hui, M. Grévy consultera M. Ribot.

LA DÉMISSION

Palais-Bourbon, 23 novembre, 6 heures soir.

M. Henry Maret est revenu de l'Elysée à cinq heures et demie.

A son arrivée dans la salle des Pas-Perdus, il est entouré et raconte la conversation qu'il vient d'avoir avec le Président de la République; dès le début de l'entrevue, M. Henry Maret a répété à M. Grévy ce que tous les personnages politiques qu'il a reçus lui ont déjà dit sur la situation politique.

Ce n'est pas une crise ministérielle, mais une crise présidentielle; aucun Cabinet n'est possible, si le Président ne se décide à se retirer. Pas un homme politique n'acceptera la mission de former un ministère, s'il n'est porteur d'un message annonçant aux Chambres que le Président démissionne.

M. Grévy a reconnu que la situation lui imposait de se retirer, et qu'il ne lui était plus possible de conserver son poste, puisqu'il ne trouvait ni député, ni sénateur consentant, dans les circonstances actuelles, à accepter la mission de constituer un Cabinet.

— Je suis résolu à me retirer, a dit M. Grévy, et maintenant on viendrait me supplier de rester que je n'y consentirais pas.

M. Maret et M. Grévy ont examiné alors les conditions dans lesquelles le Président ferait connaître sa résolution.

Deux alternatives se présentaient. Ou bien maintenir au pouvoir le ministère Rouvier, charger M. Rouvier de donner lecture aux Chambres du message de démission, et de convoquer le Congrès.

Mais il a été vite reconnu que le Cabinet Rouvier, renversé par un vote de la Chambre, n'aurait pas l'autorité nécessaire pour présider aux discussions du Congrès.

Un nouveau Cabinet est donc nécessaire; ce Cabinet, absolument transitoire, n'aurait pour mission que de transmettre le message et d'occuperait le pouvoir que pendant la durée du Congrès.

Pour ce rôle, M. Maret, d'accord d'ailleurs sur ce point avec M. Ferry, a conseillé à M. Grévy de faire appel à un homme comme M. Ribot, qui possède un grand talent de parole et une certaine autorité dans la Chambre.

M. Grévy s'est arrêté à ce choix et M. Ribot sera chargé demain matin (jeudi) par le président Grévy de constituer un cabinet

qui se présenterait à deux heures devant les Chambres, avec le message de démission.

On croit que M. Ribot acceptera et qu'il prendra pour collaborateurs provisoires et momentanés des hommes appartenant à divers groupes de la Chambre, et le moins compromis possible dans les derniers incidents politiques.

M. Grévy, dans son message, a l'intention, dit-on, de déclarer qu'il cède devant la pression exercée sur lui, et dégage sa responsabilité des complications qu'il prévoit comme conséquence de la démission qu'on l'a obligé à donner.

La nouvelle de la retraite de M. Grévy a été accueillie sans qu'un seul député manifestât le moindre regret pour le président Grévy.

C'est la digne fin d'une présidence où le magistrat, chargé des fonctions de chef de l'Etat, sacrifie sans cesse les intérêts du pays à ses intérêts personnels.

Une intrigue politique l'avait porté à la présidence, un scandale de famille le chasse de ce poste qu'il occupa neuf ans, au détriment du pays et pour le seul bénéfice de sa fortune privée. (Gazette de France.)

DÉMISSION! DÉMISSION!

Extraits de journaux républicains

L'opinion n'admet pas qu'un nouveau ministère puisse être formé par le beau-père de M. Wilson, par l'homme qui n'a pu ignorer aucune des vilenies de son gendre et qui essaie encore, malgré les révoltes de l'honnêteté publique, d'arracher aux tribunaux et de couvrir de sa toute puissante protection le député à tout vendre qu'il a pris pour confident intime et dont il a déchiré de sa main des lettres gênantes. (Paris.)

Les événements ont marché, le mal est irréparable, et il faut répéter une fois de plus le mot historique: « Il est trop tard! » (Nation.)

La crise ouverte est une crise gouvernementale, et quoi que fassent les chercheurs

de portefeuilles, il faut qu'elle reste gouvernementale. (Echo de Paris.)

Ce que le pays veut au ministère, ce qu'il veut à l'Elysée, ce sont d'honnêtes gens. (XIX^e Siècle.)

Quant à se maintenir à l'Elysée malgré le cri de l'opinion publique, il serait puéril d'y songer. (Lanterne.)

L'avenir exige également que le personnel gouvernemental soit un peu renouvelé. Il y a une foule d'hommes qui gravitent autour de M. Grévy, qui sont aussi usés que lui. (Parti National.)

Malgré les bruits qui nous arrivent à la dernière heure, nous ne pouvons croire que M. Grévy songe encore à la résistance. Si jamais cette pensée funeste lui venait, ce ne serait plus simplement des colloques amicaux qu'il aurait avec quelques représentants du pays. (Voltaire.)

M. Grévy espérait que la crise ne serait que ministérielle; mais il ne dépend plus de personne qu'elle ne soit pas présidentielle. (Rappel.)

En fait, M. Jules Grévy voit qu'il est impuissant à remonter le courant d'opinion qui exige sa démission. (Petit Parisien.)

C'est ignoble au point d'en être risible. (Intransigeant.)

Si M. Grévy était moins atteint, elle ne réclamerait pas son remplacement; s'il est indispensable de lui donner un successeur, elle souhaite, elle exige qu'on se hâte. (Petit Journal.)

CHRONIQUE GÉNÉRALE

DOUZE MINISTÈRES EN NEUF ANS

M. Jules Grévy a eu près de cent vingt ministères depuis qu'il préside aux destinées de la République, c'est-à-dire depuis le 30 janvier 1879.

Douze cabinets se sont succédés: Le ministère Waddington (5 février 1879) a duré dix mois.

Le ministère Freycinet (29 décembre 1879) a duré neuf mois.

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Première partie

L'orpheline, comprenant l'apaisement, la force puisée dans le regard aimant, dans l'âme patiente de celle qui n'était plus, eut enfin l'éveil de sa propre faiblesse.

Mais, au lieu de réagir contre une tendance désastreuse, en cherchant aide en Dieu et dans le soin de l'amitié, elle se replia sur elle-même. Dès lors, sa susceptibilité et sa méfiance s'accrorent. M^{me} Moser surtout lui était suspecte. A chaque instant, elle croyait lire dans ses paroles, dans son geste même, une allusion ou un blâme. Au lieu de s'efforcer de conquérir la mère de son fiancé pour laquelle, en réalité, son cœur inclinait à l'affection, elle s'en éloignait de plus en plus, se réfugiant dans le froid des égards.

La situation ainsi tendue, les pensées de la jeune fille ne pouvaient être souriantes, pendant cette journée du jeudi dont nous parlons.

Un léger coup frappé à la porte l'arracha à sa rêverie.

— Bonjour, Mina, dit une voix aimable, comment allez-vous?

Et Suzanne Staub s'avança gaiement.

— Te voilà perdue dans les O et les A, ma chérie, ajouta-t-elle en s'adressant à l'enfant, laissons cela bien vite.

— Vos parents vont bien? interrogea la sœur aînée.

— Très bien. Ils sont chez tante Marie.

Rosen s'installa bientôt sur les genoux de la jeune fille, qui l'embrassa à plusieurs reprises.

— Oh! Suzi, dit la petite en câlinant, vas-tu faire une robe à ma poupée? Tu me l'as promis.

— Certes, ma mignonne, et un manteau. Vois les belles choses que j'apporte pour toi.

Elle déposa sur le Japon de la fillette des morceaux de soie et de velours.

L'enfant frappa des mains, puis, descendant de son doux nid, elle courut chercher sa poupée qui reposait encore du sommeil profond, particulier à ces intéressants personnages.

On se mit de suite en besogne. Sous les doigts habiles de Suzanne, l'étoffe prenait forme; Rosen, assise sur un tabouret à ses pieds, ne perdait pas l'ouvrage de vue.

— Oh! le joli manteau, s'écria-t-elle enfin.

— Je crois bien; nous allons l'orner comme il faut. Regarde cette belle dentelle.

— Suzi, je t'aime beaucoup, dis?

Et l'enfant ravie présentait son radieux visage sur lequel la jeune Alsacienne mit plusieurs baisers.

Mina avait repris sa broderie, elle regarda M^{lle} Staub. Combien attrayante celle-ci lui parut! Quel charme dans cet air gai, avenant, dans ces lèvres souriantes... La fiancée ne put résister à l'envie de jeter un coup d'œil sur sa propre image qu'une glace lui renvoyait; elle se trouva pâle, maigre, sans fraîcheur, et soupirs.

Oh! certes, elle avait confiance dans l'amour de Jean; mais en ce moment elle eût voulu que la beauté ajoutât un prestige de plus au don de son cœur. « Un œil aimant est le plus grand charme », a dit Charlotte Brontë; Mina l'avait cru jusqu'alors, mais, malgré ses efforts, le doute lui venait.

L'âme trop élevée pour céder à des sentiments bas, elle parla à Suzanne avec douceur; et l'après-midi s'écoula tranquille jusqu'au moment où des pas rapides avertirent les jeunes filles de la présence d'un visiteur.

Le cœur de Mina battit, un rayon éclaira son visage.

— Bonjour, mesdemoiselles, vite à table; tante Marie prétend que son dîner est cuit à point. Voyons, Rosen, en poste!

En parlant ainsi, le professeur prit l'enfant dans ses bras.

— Oh! Jean, regarde donc comme Suzanne a bien habillé ma poupée? Elle est très bonne, Suzanne.

— Très bonne, répondit le jeune homme d'un

accent convaincu.

Celle-ci se leva en riant.

— Allez, dit M^{lle} Klarz, je vous suis; le temps de fermer.

— Voulez-vous que je vous aide? interrogea Jean.

— Non, non, merci, je suis à vous à l'instant.

Parfois un rien emprunte une certaine gravité aux circonstances qui l'accompagnent; le « très bonne » de Jean Moser résonna mal aux oreilles de Mina.

Après avoir attaché les volets du parloir, la jeune fille entra dans sa chambre. Par une impulsion inconsciente, elle s'arrêta devant la glace. Là, obéissant à l'instinct féminin, elle donna un tour gracieux à ses cheveux; puis, atteignant un léger fichu de dentelle noire, elle s'en couvrit les épaules. Déjà, avec l'élégance, sa beauté se révélait, lorsqu'une douleur aiguë — l'amer regret de l'orpheline — la saisit, en faisant naître un sentiment de colère, mêlé de dédain, contre elle-même et contre celui dont l'attitude provoquait ces misérables soins. D'un coup de poigne, Mina rebattit ses bandeaux; ensuite, rejetant le fichu, elle sortit froide et calme dans son costume de quakeresse.

Pendant toute la soirée, la jeune fille, essayant de réagir contre la tristesse qui la dévorait, fut aimable, attentive; mais, malgré ses efforts, elle

Le ministère Jules Ferry (22 septembre 1880) a duré quatorze mois.

Le ministère Gambetta (4 novembre 1881) a duré deux mois et demi.

Le second ministère Freycinet (30 janvier 1882) a duré six mois.

Le ministère Duclerc (7 août 1882) a duré six mois.

Le ministère Fallières (29 janvier 1883) a duré quinze jours.

Le second ministère Ferry (22 février 1883) a duré vingt-six mois.

Le ministère Briesson (6 avril 1885) a duré neuf mois.

Le troisième ministère Freycinet (8 janvier 1886) a duré onze mois.

Le ministère Goblet (10 décembre 1886) a duré cinq mois.

Enfin, le ministère Rouvier (30 mai 1887) est resté cinq mois et demi aux affaires.

Quant au cabinet que formerait demain M. Grévy, on dit qu'il ne durerait qu'un jour.

Il y a progrès !

Le second ministère Ferry est donc le seul qui ait eu le pouvoir pendant une année entière.

Un détail attristant : les crises se produisent presque toujours dans les derniers jours de l'année. Elles n'en sont que plus désastreuses pour toutes les affaires commerciales, ralentissant toutes les transactions, tous les achats et entravant tous les projets.

Depuis huit ans, nous avons eu cinq crises ministérielles, la veille du jour de l'an.

Cette année, nous avons eu même temps une crise présidentielle.

Le gâchis est complet.

Quand la ruine sera venue, il ne faudra pas trop s'en étonner.

LES PRÉFETS DE POLICE

M. Léon Bourgeois est le douzième préfet de police de la République ; ses prédécesseurs ont été :

M. de Kératry, nommé le 4 décembre 1870.

M. Edmond Adam, nommé le 11 octobre 1870.

M. Cresson, nommé le 20 novembre 1870.

M. Chopin, nommé le 11 février 1871.

M. Valentin, nommé le 15 mars 1871.

M. Léon Renault, nommé le 17 novembre 1871.

M. Voisin, nommé le 9 février 1876.

M. Albert Gigot, nommé le 17 décembre 1877.

M. Andrieux, nommé le 4 mars 1879.

M. Caméacasse, nommé le 16 juillet 1881.

M. Gragnon, nommé le 23 avril 1885.

LE NOUVEAU PRÉFET DE POLICE ET LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Bourgeois, le remplaçant de M. Gragnon, a essayé de nouer de bons rapports avec le Conseil municipal. Il a eu beau se dire « Parisien et républicain », il a eu beau ajouter que la nomination de l'inspecteur divisionnaire Honorat comme commissaire de police dans un quartier non encore désigné ne constituait pas un avancement (au besoin même, M. Honorat n'aura plus aucun rapport avec le public), le citoyen président Hovelacque lui a signifié que le Conseil

éprouvait des instants de lassitude infinie pendant lesquels l'affaissement se faisait jour.

Jean s'en émut.

— Vous êtes souffrante, Mina, vous vous fatiguez trop ; prenez garde, ajoute-t-il d'un ton affectueux, songez que vous ne vous appartenez plus.

Elle sourit, et, reconfortée, rendit à son fiancé l'étreinte de sa main.

VIII

L'hiver passa, bientôt le printemps ouvrit à pleines mains ses jeunes trésors : ce n'était partout que fraîcheur et verdure ; aussi, les fleurs par leurs parfums, les oiseaux par leurs chants, semblaient célébrer, à l'envi, l'époque du renouveau. Et pourquoi ne serait-ce pas la vérité sans métaphore ? Malgré tout ce qu'on a écrit sur la nature, combien de choses encore restent cachées !... Qui nous assure, par exemple, que les plantes et les insectes ne possèdent pas une langue particulière ? Ces derniers n'ont-ils pas leurs fleurs préférées ? Tous ces bruits, ces frissonnements, à peine perceptibles pour nos organes relativement grossiers, ne sont-ils point quelque admirable langage intraduisible pour nous ?

La vie de nos amis continuait son cours paisible en apparence. Chaque dimanche, la petite

poursuivait « la ruine de la préfecture de police, institution consulaire qui est la honte de la République », et il lui a, sans rire, demandé de travailler à ce résultat.

Sur ce, le Conseil a maintenu la quarantaine établie par sa précédente délibération.

QUATRE PAGES RÉPUBLICAINES

1793 — page de sang !

1848 — page de guerre civile !

1871 — page d'incendie et de massacres !

1887 — page de boue !

LE DOSSIER BUY

On lit dans l'Autorité :

« Nous mettons au défi le ministre de la justice de communiquer à la presse le casier judiciaire du nommé Buy, ancien négociant à Levallois-Perret (très-connu). »

» En quel lieu a-t-il passé les dix années de 1869 à 1879 ? »

M. Ph. de Grandlieu, examinant à son point de vue, dans le Figaro, le cas de M. Grévy, écrit, entre autres choses :

« Si Napoléon I^{er} avait été tué en 1810, au sommet de sa gloire, il eût laissé le plus rodieux peut-être des noms humains, tandis que les folies de ses dernières années de règne et le crime des Cent-Jours ont singulièrement terni sa mémoire.

» Si Louis-Philippe s'était éteint doucement en 1846, au milieu de la paix et de la prospérité publique, il eût laissé la réputation d'un de nos rois les plus profonds et les plus sages.

» Enfin, si Napoléon III lui-même eût succombé en 1858, après les rayons de la guerre de Crimée et du traité de Paris, avant l'engrenage de la guerre d'Italie et de la fausse politique des nationalités, il eût peut-être établi sa dynastie en plaçant son nom très haut dans l'estime des hommes. »

LE GÉNÉRAL CAFFAREL

Depuis sa mise en liberté provisoire, M. le général Caffarel est resté à Paris, vivant dans une retraite momentanée. Il se promenait hier, dans l'après-midi, sur les quais. Ses traits étant peu connus, — en dépit de leur reproduction dans les journaux illustrés, — son incognito est demeuré complet.

Le général Caffarel pense que les débats de son procès ne se rouvriront jamais, une ordonnance de non-lieu devant être rendue très probablement en faveur de M. Wilson. Or, dit-il, l'opinion serait surprise que celui qu'elle considère comme le principal prévenu ne fût pas assis devant le tribunal à côté des autres.

LE CZAR A BERLIN

Le Nord, dont on sait l'autorité en la question, apprécie en ces termes le caractère de la visite que l'empereur Alexandre vient de faire à Berlin :

« Amené, par suite de la clôture de la

colonie alsacienne se réunissait, le plus souvent chez M^{me} Brindes ; après le repas, on se dirigeait vers la campagne.

Mina ne recouvrait point sa sérénité première, et sa santé s'en ressentait. Pour ce caractère sincère et altier, le défilé devenait une intolérable souffrance. Naguère, le cœur de Jean lui semblait l'abri sûr d'où, pensait-elle, le sien pouvait braver la tourmente, défier l'orage ; depuis l'arrivée de Suzanne, les choses avaient changé d'aspect. Des froissements légers, mais fréquents, surgissaient entre les fiancés. Souvent, M^{me} Moser commençait le dissentiment. Les deux femmes avaient des idées opposées sur nombre de points. En ces occasions, Jean eût voulu que Mina cédât de bonne grâce ou coulât avec tact sur les questions épineuses, il lui en aurait eu un gré infini ; loin de là, celle-ci opposait soit une parole acerbe à la vieille dame, soit un silence peu aimable. M^{me} Moser, ne comprenant pas les souffrances secrètes que la jeune fille cachait avec fierté, l'état nerveux, irritable, dans lequel l'avaient jetée tant de violentes secousses, devenait, à son égard, froide et sévère. Il eût fallu tout simplement l'aimer, la soigner avec douceur, et laisser tomber cette âcreté de surface : une mère seule est capable de tant de clairvoyance et de dévouement.

(A suivre.)

navigation dans la Baltique, à traverser le territoire allemand, Alexandre III s'est rendu à Berlin où il a été accueilli avec les plus grands honneurs. Le prince Guillaume s'est porté à sa rencontre à Wittemberg. L'empereur lui-même, grâce à une heureuse amélioration dans l'état de sa santé, a voulu recevoir à l'ambassade de Russie le souverain russe. La visite de naturelle courtoisie de l'empereur Alexandre a revêtu, en raison des circonstances douloureuses où se trouve la famille impériale d'Allemagne, à laquelle il est apparenté, le caractère d'une démarche de sympathie cordiale et spontanée.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 novembre.

Le marché se soutient au delà de tout espoir : 3 0/0, 80.57 ; 4 1/2 0/0, 106.65. On attribue cette fermeté remarquable à la faveur dont jouit l'opération de la conversion. Demain étant le dernier jour du délai, rappelons que tout rentier acceptant purement et simplement la conversion recevra 0.833 de rente 3 0/0 pour 1 fr. de rente 4 1/2 ; que tout rentier qui voudra reconstituer son ancien revenu aura le droit de souscrire à des rentes 3 0/0 qui lui seront offertes à 80.10. Les rentiers ont parfaitement compris les avantages de l'opération ; on ne trouve pas tous les jours du 3 0/0 au prix de 80.10 et il n'y a pas un mois qu'on le cotait à 85. Nous reverrons ce cours et ceux qui auront profité de la conversion se féliciteront alors de leur clairvoyance.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1,375. Les obligations foncières et communales à lots conservent un marché très actif et donnent lieu à des transactions très suivies. N'étant pas dans la spéculation, elles constituent un placement de tout repos.

La Société Générale se maintient solidement à 451.25.

Les Dépôts et Comptes courants sont très fermes à 600.

La compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie a distribué pour l'exercice 1886 un dividende de 40 fr. nets d'impôts. Son système d'assurance complémentaire, combinaison ingénieuse et réellement féconde, est de plus en plus apprécié des classes laborieuses.

Les polices A B de l'Assurance Financière gardent un marché très actif.

Le Panama s'inscrit à 300. Une reprise semble très probable.

Les actions de nos chemins de fer sont sans changements. Les obligations sont très demandées.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Conseil Municipal de Saumur

Séance du 22 novembre 1887

(Suite et fin)

NOMINATION DES RÉPARTITEURS POUR L'ANNÉE 1888

D'après la loi, le Conseil municipal doit présenter à M. le Préfet vingt noms de personnes qui puissent remplir les fonctions de répartiteurs de l'impôt.

Voici les noms proposés :

MM. Guédon, Terrien père, Salmon-Homeau, Rivaia, Bonneau père, Common père, Ferné-Kaiser, Neveu (Elie), de Cordose, Pasquier-Ardouin, Vasseur, Barbin, Boret (Victor), Guibert (René), Julienne-Simon, Cholet, Galbrun, Girandier, Bigeau-Lancement, Lacroix (Abel).

M. Terrien se refuse à cause de son grand âge ; M. Georges Terrien est porté à sa place.

NOMINATION DE DÉLÉGUÉS POUR LA REVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Les anciens membres sont réélus, savoir : délégué, M. Goulard ; délégués adjoints, MM. Luard et Rivain.

AFFAIRES DIVERSES

M. Cartier, le nouveau directeur du Jardin des Plantes, a adressé au Conseil une lettre dont M. le Maire donne lecture.

Le phylloxera est signalé partout autour de nous, écrit M. Cartier ; on ne l'a pas encore constaté dans le Jardin des Plantes, mais le fléau ne peut manquer de s'abattre sur la superbe collection que possède la ville de Saumur.

Avant que le mal soit irréparable, il serait bon de traiter les vignes pour les protéger contre le parasite.

M. Cartier demande pour ces travaux préventifs une somme de 4,200 fr. Le Conseil municipal pourrait allouer 400 fr. et le reste serait demandé à l'Etat.

Les 400 fr. sont votés.

BUDGET DU COLLÈGE DE FILLES

L'Université a demandé à M^{me} la Directrice du collège de filles de lui établir un budget détaillé de son établissement.

M^{me} la Directrice s'est conformée au désir de l'Université ; mais, comme le budget de ce collège a été voté avant la rentrée, il y a quelques modifications de peu d'importance.

M. le Maire demande au Conseil de ratifier ces modifications, ce qui est fait.

BAUX DES BUREAUX D'OCTROI

Plusieurs baux de bureaux d'octroi prennent fin prochainement ; M. le Maire prie le Conseil de vouloir bien autoriser l'administration à les renouveler : le bureau du Mans pour 300 fr. ; celui de Notre-Dame pour 300 fr. ; celui de Tours pour 300 fr. ; celui de Poitiers pour 400 fr. et celui de la Croix-Verte pour 400 fr.

CRÉDIT POUR LES ALIGNEMENTS

Dans plusieurs rues, les alignements ont nécessité la prise par la Ville de terrains vagues ; ces terrains coûtent 358 fr. 55, que M. le Maire demande à prendre sur les bonis de 1887.

DOMMAGES CAUSÉS À M. ROSSET

Lors de la réfection de la rue Saint-Lazare, des dommages ont été causés au préjudice de M. Rosset. M. Liénard, accompagné de M. Hermé, s'est transporté sur les lieux pour s'entendre avec M. Rosset sur l'indemnité à lui accorder. M. Hermé a estimé à 4,800 fr. le montant des dommages ; cette somme est acceptée par M. Rosset, et M. le Maire invite le Conseil à ratifier cet arrangement pour éviter un procès à la Ville.

PÉTITION DES HABITANTS DE LA RUE DES ÉCURIES

On se plaint à bon droit que la rue des Écuries est tellement encombrée à plusieurs moments de la journée qu'il est dangereux d'y passer. Les fumiers de l'École et les charrettes qui les chargent, les allées et venues des chavaux allant à l'abreuvoir, les eaux qui séjournent après les passages journaliers rendent cette rue impraticable, et occasionnent des accidents. De plus, elle n'est pas éclairée et le sol est tellement défoncé qu'on marche dans une mare.

Les habitants de cette rue demandent qu'on fasse droit à leur juste réclamation en éclairant la rue et en demandant que les fumiers soient déposés un peu plus loin.

Cette question est renvoyée à la commission de la voirie ; l'éclairage sera facile à accorder avec les vingt lanternes nouvelles que M. Stears doit installer. Quant aux autres demandes, il sera difficile d'obtenir satisfaction, parce que l'École déplacera difficilement ses fumiers et ses abreuvoirs. Cependant, la municipalité fera auprès des autorités militaires les démarches nécessaires.

PÉTITION DES HABITANTS DE LA RUE DE LA VISITATION

Les pétitions sont à l'ordre du jour ; c'est la troisième dont le Conseil est saisi pendant cette séance.

Il s'agit de changer le pavage de la rue de la Visitation. Cette réclamation des habitants est prise en considération et on commencera prochainement à refaire la partie qui est comprise entre la Loire et la rue des Capucins. L'autre portion sera repavée plus tard.

ALIGNEMENT DE LA RUE DU PETIT-PRÉ

Par suite de difficultés avec quelques propriétaires, le Conseil déclaré d'utilité publique l'alignement de la rue du Petit-Pré, sur la proposition de M. le Maire.

EMPRUNT DE 272,000 FRANCS

M. le Maire annonce qu'il va faire étudier par la commission du budget un projet d'emprunt de 272,000 fr. pour faire face aux dépenses de plusieurs travaux demandés par le Conseil, entre autres la construction de la Maternité à l'hospice, la reconstruction de l'école des Récollets, la construction de l'école rue Beaurepaire et enfin l'achèvement de la rue Gambetta.

Comme les ouvriers sans travail sont nombreux à Saumur, M. le Maire veut hâter cette étude et faire commencer ces travaux sans retard.

Les annuités de cet emprunt seront payées par les 25,000 fr. que M. Stears laisse à la Ville.

M. Boisson explique au Conseil que M. le substitut du procureur de la République en ce moment à Saumur n'est pas en titre substitut au parquet de cette ville, mais bien au parquet de Bougé. Seulement, vu l'im-

portance du tribunal de Saumur, M. le procureur général a délégué M. Gaschet à Saumur.

Dernièrement, le Conseil municipal de Baugé a pris une délibération tendant à faire revenir M. Gaschet à Baugé.

M. Boisson demande au Conseil de prendre une délibération contraire à l'effet de maintenir un substitut au parquet de Saumur, comme plus important.

Cette délibération est prise et la séance est levée.

Postes et Télégraphes

Un examen pour des emplois de Dame télégraphiste aura lieu, à Angers, dans la deuxième quinzaine du mois de décembre. Les personnes âgées de 16 à 25 ans qui auraient l'intention de s'y présenter, devront remettre, sans retard, leur demande à la Direction des Postes et des Télégraphes du département, place des Halles, ancien Tribunal civil, où tous les renseignements nécessaires leur seront donnés.

Le Directeur se met, du reste, à la disposition des candidats pour les renseigner tant sur le fonctionnement de ce nouveau service que sur les avantages que présentent, pour ce personnel spécial, les emplois dont il s'agit.

Un personnel féminin est également employé à Alger, Bordeaux, Bourg, La Rochelle, Le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Rodez et Toulouse.

MORT DU CAPITAINE COMMANDANT DE VASSAL

On annonce la mort de M. de Vassal, capitaine commandant au 4^e hussards, âgé de 35 ans.

M. de Vassal était sorti de Saumur avec le numéro 1 (cours de 1875-1876).

Il avait épousé, il y a un an à peine, M^{lle} de Truchis de Lays.

Entré au service le 30 janvier 1872, sous-lieutenant le 1^{er} octobre 1875, lieutenant le 3 mars 1877, il avait été nommé capitaine le 18 novembre 1879.

M. MAURICE RIGAUD

Un drame épouvantable s'est passé samedi dans une salle d'armes de la rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

M. Maurice Rigaud, président de la salle, atteint d'un accès de folie furieuse, tira un coup de revolver sur le maître d'armes qu'il tua roide; il fit feu ensuite sur un de ses amis, M. Dalber, qui fut grièvement blessé, et se brûla la cervelle.

M. Rigaud donnait depuis quelque temps des signes de dérangement d'esprit: le jour même de la catastrophe, il disait au colonel Dumas, du 71^e territorial, « que sa tête démenageait ». Mais, d'un caractère excellent, rien ne faisait supposer l'accès fatal.

M. Maurice Rigaud, âgé de 40 ans, était officier de tir au 71^e, fort apprécié de son colonel et de ses camarades; il était fils de M. Rigaud, ancien receveur général à Angers et frère du capitaine Rigaud, tué glorieusement en 1870, à la tête d'une compagnie des mobiles de Maine-et-Loire.

La douleur de sa malheureuse et respectable mère, si cruellement frappée, excitera à Angers les sympathies de tous.

Les obsèques de M. Rigaud ont eu lieu en l'église Saint-Louis d'Antin, à Paris.

Son corps a été transporté à Angers dans la nuit de lundi à mardi.

Dans sa Chronique musicale d'avant-hier, l'Espérance du Peuple rend compte du premier concert populaire donné vendredi à Nantes par l'Orchestre de cette ville. Nous détachons de cet article les passages suivants:

« Nous l'avons déjà dit l'an dernier, et nous ne cesserons de le répéter, il est vraiment pénible de voir dépenser neuf mille francs par mois pour l'Orchestre de Nantes, tandis que celui d'Angers, qui en coûte onze mille, c'est-à-dire seulement deux mille francs de plus, est d'une supériorité tellement incontestable que toutes les personnes qui l'entendent métraiant leurs mains au feu qu'il doit coûter plus du double de l'Orchestre de notre ville.....

« Nous avons toujours pensé que les Concerts, dits Concerts populaires, devaient surtout avoir pour but de faire connaître au public nantais les grands ouvrages classiques en même temps que les compositions

des maîtres ou même les essais des jeunes musiciens de l'Ecole française. Or, dans les conditions où nous nous trouvons, ce résultat ne nous paraît pas pouvoir être atteint, et nous croyons plutôt que notre Orchestre, en présentant presque des caricatures d'œuvres symphoniques, est plutôt capable d'inspirer aux masses la crainte de ce genre de musique que de nature à servir à sa vulgarisation. Evidemment, nous ne comptons pas sur une exécution hors ligne de la charmante symphonie en sol mineur de Mozart, qui demande, comme toutes les compositions de ce maître, une finesse et une délicatesse de nuances très difficiles à obtenir, mais enfin, vraiment, le reste même du programme a été joué d'une façon par trop insuffisante. »

Le même compte rendu parle en ces termes d'un artiste que nous avons applaudi à Saumur il y a sept mois, dans un concert de l'Harmonie Saumuroise:

« On peut dire que M. Pellegrin, hautbois solo de la musique de la Garde républicaine, a eu tous les succès de la soirée. Peut-être l'uniforme qu'il porte, très crânement du reste, n'a-t-il pas été tout à fait étranger aux ovations faites à l'artiste. En tous cas, ce virtuose a de très réelles qualités, un excellent mécanisme et un grand son, qui est cependant encore un peu dur, et nous semble plus à sa place dans les jardins du Palais-Royal ou du Luxembourg que dans une salle de Concert. »

Nadia, opéra en un acte du président de l'Association artistique d'Angers, M. Jules Bordier, a remporté jeudi dernier, à Lille, un brillant succès constaté par toute la presse locale. Notre confrère, le Journal de Maine-et-Loire, espère bien pouvoir applaudir, un jour ou l'autre, cette charmante partition sur la scène angevine.

M. Rivière et M. Wilson

M. Rivière, qui jouait si radical, jette bas son masque. Lié à la fortune de M. Wilson, celui-ci le force apparemment à se jeter à l'eau pour lui. Mais le meilleur chien de Terre-Neuve ne saurait sauver le genre de M. Grévy.

M. Rivière semble le pressentir. Invité à une réunion de nous ne savons quel cercle de Paris, composé, paraît-il, de Tourangeaux républicains, il a répondu par cette élégie qui est assez drôle pour être reproduite et propagée dans le département:

« Paris, 17 novembre 1887.

« Mon cher président,
« J'ai le regret de ne pouvoir, à raison de la crise politique que nous traversons, accepter votre invitation et celle de nos amis du Cercle républicain d'Indre-et-Loire.

« Ce n'est pas quand une effroyable tempête a été soulevée contre notre collègue Wilson, dans le but bien évident aujourd'hui d'atteindre le Président de la République; ce n'est pas quand un député d'Indre-et-Loire est peut-être sous le coup d'une demande en autorisation de poursuites que je voudrais assister à votre réunion.

« Ces poursuites, je l'espère, feront la lumière et le justifieront. Mais, jusque-là, laissez-moi à ma tristesse causée par le déchaînement des passions et des rancunes politiques qui font tant de tort à la République dans toute la France et particulièrement dans notre chère Touraine.

« Bien cordialement à vous.

« Armand RIVIÈRE,
« Député d'Indre-et-Loire. »

On ne dépouille jamais complètement le vieil homme.

Il y a, dans cette épître aux Parisiens, comme un doux souvenir d'antan, nous voulons dire des jours où M. Rivière faisait partie de la congrégation de Marie au petit séminaire de Combrée.

Ne vous semble-t-il pas entendre un bon père disant à la jeunesse: Mes chers enfants, j'ai le cœur bien triste de voir tout le mal qui se commet autour de nous. Faisons une pieuse retraite pour éloigner le déchaînement des passions, l'effroyable tempête qui menacent notre cher frère Wilson et son excellente famille? JEAN DIVRAY,
(Journal d'Indre-et-Loire.)

M. Losserand, conseiller municipal de Tours, a écrit à la commission d'enquête

pour être entendu au sujet d'une lettre fort compromettante que lui aurait écrite M. Wilson.

Mais n'ayant pas, dit-il, le moyen de faire les frais du voyage, il demande à être indemnisé de ses frais.

La commission d'enquête a discuté la question de savoir si elle pouvait taxer les personnes qui viendront déposer devant elle.

Elle n'a pas encore pris de résolution.

POITIERS.

Fête de Sainte-Cécile. — C'est dimanche prochain que la Société chorale de Poitiers se propose de fêter, comme de coutume, la patronne des musiciens.

L'œuvre musicale qu'elle offrira cette année aux amateurs poitevins en l'église Montierneuf est: la Grande Messe en sol de Ch. Marie de Weber, dont l'interprétation nécessitera le concours d'un quatuor vocal solo, de chœurs (hommes et femmes), d'orchestre et du grand orgue.

TROIS SOLDATS NOYÉS

On écrit de Mayenne au Journal de la Sarthe:

« Un terrible accident vient de se produire à Mayenne. Trois militaires du 430^e de ligne avaient loué une barque avec laquelle ils étaient allés faire une promenade sur la haute Mayenne, et ils retournaient déjà pour rendre l'esquif, lorsqu'ils eurent la fatale idée de descendre jusqu'au barrage des Grands-Moulins. L'un était au gouvernail, les deux autres ramaient à doubles avirons. Que se passa-t-il? Eurent-ils l'idée de vouloir faire sauter le barrage à leur bateau ou bien ne le virent-ils pas? Toujours est-il que la barque, lancée à grande allure, franchit l'obstacle et disparut dans le gouffre.

« Les rares témoins de cet acte de témérité accoururent, mais ils ne virent que le bateau qui s'en allait tout disloqué à la dérive, ainsi qu'un shako. Des trois malheureux jeunes gens, aucun ne reparut à la surface de l'eau. De tous côtés des secours arrivèrent et s'organisèrent; la rivière fut sondée inutilement, et la nuit arrivant, on dut suspendre les recherches qui seront reprises dès demain au jour.

« Les trois victimes sont: Régnier, sergent; Vaillant, caporal, et Martel, soldat. »

Entre journaux républicains

Le tribunal de police correctionnelle du Mans a prononcé, le 18 novembre, ses jugements dans le procès en diffamation et injures intenté par M. Emile Martin, rédacteur en chef de l'Avenir de la Sarthe, aux journaux le Petit Manceau et le Progrès de l'Ouest.

Par des considérants fortement et sévèrement motivés, le tribunal condamne M. P. Roger, rédacteur-gérant de ces deux feuilles intransigeantes, en huit jours de prison, 600 francs d'amende, 2,000 francs de dommages-intérêts et l'insertion dans douze journaux. M. Maurice Ajane, propriétaire des deux journaux à l'époque de la publication d'une partie des articles incriminés, est rendu civilement responsable des deux tiers des condamnations pécuniaires prononcées au profit de M. Emile Martin.

M. Emile Martin avait été défendu par M. Ferdinand Dreyfus, du barreau de Paris.

L'Union de la Sarthe nous apprend, à ce sujet, qu'elle a reçu une lettre de faire-part encadrée de deuil en la forme suivante:

M. Philibert ROGER, rédacteur en chef du « Progrès de l'Ouest » et du « Petit Manceau », journaux républicains, vient d'être condamné par

Le Tribunal du Mans

à la requête de M. Emile MARTIN, rédacteur en chef de « l'Avenir de la Sarthe », journal républicain, à:

Huit jours de prison; six cents francs d'amende; deux mille francs de dommages-intérêts; deux mille francs d'insertions dans les journaux;

En tout 4,600 francs.

LES VAGABONDS. — Le nombre des gens qui parcourent les campagnes, vivant de mendicité, s'accroît tous les jours. Ils sont la terreur des cultivateurs qui n'osent leur refuser le vivre et le couvert de peur de voir l'incendie dévorer leurs récoltes.

La gendarmerie en arrête de temps en temps quelques-uns, notamment les nom-

més Brebion, 46 ans, né au Brail (Sarthe), et Deschamps, 24 ans, né à Pontorson (Manche).

Ces deux individus sont tous deux terrassiers et n'ont pas mis la main à la pioche depuis le mois d'août.

Après avoir passé quelques semaines en prison, ils reprendront leur vie nomade.

Nos législateurs devraient bien s'occuper un peu de cette question du vagabondage et prendre des mesures énergiques contre des individus qui ne méritent aucune sympathie.

Si vous toussiez, ne prenez que du

ZAN

le meilleur et le plus agréable des Réglisses.

Le bâton: 5, 10, 15 et 20 centimes.

Les Pastilles de ZAN

à 30 et 50 centimes la boîte.

En vente chez DOUERNEL — ÉPICERIE CENTRALE — 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

HERNIES

Guérison radicale par le bandage électromédical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune fera lui-même l'application de ses appareils:

A Saumur, samedi 26 novembre, hôtel de Londres, de 9 heures du matin à 7 heures du soir; A Chinon, le 27, hôtel de France;

A Tours, les 28 et 29, hôtel Richelieu. Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, M. MARIE fera des concessions aux ouvriers.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

AUX SOURDS

Une personne guérie d'une surdité de 23 ans par l'emploi d'un remède très simple, en enverra la description gratis à quiconque en témoignera le désir. S'ad. NICOLSON, 4, rue Drouot, Paris.

LISEZ LE TRIBOULET

Grand Théâtre d'Angers.

Judi 24 novembre,

La Cigale et la Fourmi, opérette nouvelle en 3 actes et 8 tableaux.

Samedi 26 novembre,

La Juive, grand opéra en 5 actes.

Dimanche 27 novembre,

MATINÉE A 1 HEURE 1/2

Les Pirates de la Savane, drame en 6 actes.

LE SOIR

La Juive, grand opéra en 5 actes.

A l'étude: La Fée aux Roses, opéra-comique féerique. — La Favorite, opéra.

Théâtre de Saumur

Direction: JUSTIN NÈB

LUNDI 28 Novembre 1887,

CARMEN

Opéra-comique en 4 actes, tiré de la nouvelle de Prosper Mérimée, par MM. H. Meilhac et L. Halévy, musique de G. BIZET.

M^{lle} DOUX remplira le rôle de Carmen.

Distribution:

Don José.....	MM. Delmas.
Escamillo.....	Delvoys.
Le Dancaïre.....	Sabin.
Le Remendado.....	Stéphane.
Zuniga.....	Boussé.
Morales.....	Davalis.
Carmen.....	M ^{lle} DOUX.
Micaëla.....	Frickon.
Frasquita.....	Drouville.
Mercédès.....	Rita Letong.
Lillas Pastia.....	MM. Philippe.
Un guide.....	Dalvis.
Un porté-épée.....	Jean Lajoie.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, et de M^e BREVET, notaire à Tigné.

VENTE

SUR LICITATION

En six lots,

D'une Maison

AVEC JARDIN & DÉPENDANCES

Située commune d'Aubigné-Briand;

2^e DE DIVERS

Autres Immeubles, en nature de Terre labourable et Prairies artificielles,

Situés communes d'Aubigné-Briand et de Montilliers,

Le tout dépendant de la succession de M^{me} veuve BRISSET.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BREVET, notaire à Tigné, le dimanche 18 décembre 1887, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution de deux jugements contradictoirement rendus entre parties par le Tribunal civil de première instance de Saumur, les trente juillet et trois novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistrés ;

Aux requête, poursuite et diligence de M. François Brisset, cultivateur, demeurant à Cernusson,

Demandeur, ayant M^e Le Ray pour avoué,

Contre : 1^o M. Pierre Brisset, cultivateur, demeurant à Cernusson ; 2^o M. Jean Pauléau, cultivateur, demeurant au Puits-Rangard, commune de Cernusson, pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, ci-après nommée ; 3^o M^{me} Perrine Brisset, épouse assistée et autorisée du sieur Jean Pauléau, avec lequel elle demeure aux mêmes lieu et commune ;

Défendeurs, ayant M^e Popin pour avoué ;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e Brevet, notaire à Tigné, commis à cet effet par les jugements sus-énoncés, à la vente sur licitation des immeubles dépendant de la succession de M^{me} veuve Brisset, sur les lotissements et mises à prix ci-après, fixés par le Tribunal.

I. — Commune d'Aubigné-Briand.

1^{er} Lot.

1^o Une maison, située à Chaligné, bâtie en pierres, couverte en ardoises, composée d'une chambre basse à feu, grenier au-dessus, un fournil à côté, grenier sur ce fournil, un cellier et une écurie en bas-côté, cour et puits au-devant de la maison, toit et masse de four derrière, le tout se tenant et joignant des quatre côtés le jardin ci-après en dépendant ;

2^o Un jardin, situé audit lieu de Chaligné, portant les numéros 685, 686 et 687, section A du plan cadastral, contenant environ onze ares et tenant du nord, midi et couchant à Jacques Martin et du levant un chemin conduisant de la route de Montilliers à Porail.

Mise à prix, mille francs, ci. 1,000

2^e Lot.

Une pièce de fonds en nature de terre labourable, nommée l'Ouche-du-Vivier, au lieu dit Porail, portée au plan cadastral sous le numéro 749 de

la section A, pour une contenance de quarante-deux ares, tenant du nord et du couchant au chemin conduisant de Montilliers à Porail, du levant à Jaudouin, du midi à Martin.

Mise à prix, sept cents francs, ci. 700

3^e Lot.

Une pièce de terre en nature de prairie artificielle, au lieu dit les Genetonniers, portée au plan cadastral sous le n° 676 de la section A, pour une contenance de vingt-deux ares cinquante centiares, tenant du nord à Jacques Martin, du midi à Boiteau, du couchant à Guibourg, du levant à l'ancien chemin de Vihiers à Aubigné.

Mise à prix : trois cents francs, ci. 300

II. — Commune de Montilliers

4^e Lot.

Une pièce de terre labourable, située au lieu du Gachisay, portée au plan cadastral sous le n° 16 de la section B, pour une contenance de cinquante ares, tenant du levant au vieux chemin de Vihiers à Aubigné, du couchant à Guibourg, du nord à René Martin, du midi à Crepellière.

Mise à prix : sept cents francs, ci. 700

5^e Lot.

Un pièce de fonds, en nature de terre labourable, située au lieu des Noues, portée au plan cadastral sous le n° 29 F de la section B, pour une contenance de vingt-un ares, tenant du levant à Vasslin, du couchant à Argoulon, du nord à Fardeau, du midi au chemin conduisant de la route de Vihiers à Boutronne.

Mise à prix : trois cents francs, ci. 300

6^e ET DERNIER LOT.

Une pièce de terre, en nature de prairie artificielle, située au lieu des Noues, portée au plan cadastral sous le n° 29 F de la section B, pour une contenance de vingt-trois ares, tenant du levant et du couchant à Vasslin, du nord à René Martin, du midi au chemin conduisant de la route de Vihiers à Boutronne.

Mise à prix : trois cents cinquante francs, ci. 350

Total des mises à prix : trois mille trois cent cinquante francs, ci. 3,350

S'adresser, pour renseignements :

4^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente ;

2^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, rue Cendrière, co-licitant ;

3^o A M^e J. BREVET, notaire à Tigné, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le 11 novembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur le 23 novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

A VENDRE

TRÈS JOLIE

MAISON BOURGEOISE

A proximité de la Gare d'Orléans,

Comprenant : Maison d'habitation au rez-de-chaussée, élevée sur cave voûtée, premier étage, greniers, buanderie, écurie et remise, jardin bien arboré, avec pièce d'eau poissonneuse.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. GIRARD, expert à Saumur. (758)

Études de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur,

et de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e GAGNAGE,

Le samedi 26 novembre 1887, à 3 heures de relevée,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 17,

Appartenant à M. CARON, agent d'assurances.

Entrée en jouissance, 25 décembre 1887.

S'adresser auxdits notaires.

Étude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

ADJUDICATION

En la mairie de Jumelles, le dimanche 4 décembre 1887, à 2 heures de l'après-midi ;

1^{er}. — De la Coupe d'environ 32 hectares de taillis, en 17 lots ;

2^{es}. — De 585 pieds d'arbres, peupliers, chênes, ormeaux ;

Le tout sur la terre des Hayes, communes de Brion et Jumelles.

S'adresser, pour visiter, aux gardes de la terre des Hayes. (822)

A VENDRE

En bloc ou séparément

32 BEAUX NOYERS

D'une exploitation facile.

S'adresser à M. JAHAN, propriétaire aux Ulmes. (729)

A VENDRE

Petits Chiens de fantaisie

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX

Devantures de Magasin

S'adresser chez M. LARDÉ.

A Vendre

Un Moteur à Gaz

Système Otto, force 3 chevaux.

S'adresser chez M. V. BOKET, rue Saint-Nicolas. (793)

A CÉDER

La Champignonnière de Munet

Les Récoltes à y faire, ainsi que tout le Matériel.

S'adresser à M. LECOINDE, à Munet, commune de Distré.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, vins à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.

VIN BLANC supérieur... 65 fr.

id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX
ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^o Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

MAGASIN DE COULEURS ET PEINTURES PRÉPARÉES

Verres à Vitres, Vernis, etc. — Ustensiles pour Peintres.

ENTREPRISE DE PEINTURES DÉCORATIVES ET POUR LE BATIMENT
Vitrerie et Collage de Papiers.

A. COLOMBEL

PEINTRE

SAUMUR — 30, rue d'Orléans, 30, — SAUMUR

Ouverture d'un Magasin de Couleurs et Peintures préparées pour être vendues au détail, ainsi que tout ce qui se rattache au commerce et à l'industrie de la Peinture, tels que : Peintures de toutes sortes, Verres à Vitres, Baguettes d'Encadrements, Cartons, Brosseries, Huiles, Essences, Pinceaux, Éponges, etc., etc., toutes Marchandises de premières marques.

M. COLOMBEL se met à la disposition des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance pour leur indiquer l'emploi de la peinture et la façon d'exécuter un bon et durable travail ; l'expérience qu'il a acquise dans le métier de peintre leur en sera un sûr garant.

SUCRE POUR VENDANGES

à 75 francs les 100 kilos

S'adresser à la Maison A. COURTET, rue Daillé, Saumur.

LESSIVE - IRIS

LE PAQUET
0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.
Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (387)

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

Quate anti-rhumatismale du D^r Pattison.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleau de fr. 2 et de fr. 1, chez M. GABLIN, pharmacien de 1^{re} classe, 25, rue d'Orléans, à Saumur.

SANS PALAIS
DENTS
NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 NOVEMBRE 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôtur. précé.	Dernier cours.		Clôtur. précé.	Dernier cours.		Clôtur. précé.	Dernier cours.		Clôtur. précé.	Dernier cours.
3 %	80 60	81 15	Est	775	771 25	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	523	521
3 % amortissable	83 90	84 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1237 50	1237 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	523 75	528	Est	390	390
4 1/2 %	106 70	106 70	Midi	1157 50	1158 75	1865, 4 %	521	521	Midi	396 30	398 50
4 1/2 % (nouveau)	106 60	106 90	Nord	1532 50	1537 50	1869, 3 %	408	408 75	Nord	402	404
Obligations du Trésor	314	314	Orléans	1295	1295	1871, 4 %	393	393 25	Orléans	398 50	399
Banque de France	4340	4310	Ouest	868 75	865	1875, 4 %	512 50	513 50	Ouest	397 50	398
Société Générale	451 25	451 25	Compagnie parisienne du Gaz	1300	1310	1876, 4 %	513 75	511 25	Paris-Lyon-Méditerranée	394 75	396 50
Comptoir d'escompte	1030	1047 50	Canal de Suez	1993 50	1996 25	1876, 4 %	479	479 75	Paris-Bourbonnais	—	394
Crédit Lyonnais	552 50	555	C. gén. Transatlantique	522 50	522 50	Bons de liquid. Ville de Paris	522	522	Canal de Suez	587 50	587
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1367 50	1375	Russe 5 0/0 1870	—	99 70	Obligat. communales 1870	479	479 75	Panama 5 0/0	375	377 50
Crédit mobilier	322 50	328 75				Obligat. foncières 1879 3 %	475	476			
Canal Intér.-Panama	296 25	302 50				Obligat. foncières 1 23 3 %	388 75	384			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.